



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - DAGUZAN - FADDI - FRASSIN - MM BOUTIE - CURETTI - CHIHA - FAU - GAYRAUD - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

Mme RABOU a donné pouvoir à Mme ARMENGAUD.

M. VANDENDRIESCHE a donné pouvoir à Mme VALERO.

N° 2025/41

Objet : Tourisme : Tarifs du dispositif « Engagement de l'Office de Tourisme en tant que Référent Qualité Délégué pour la labellisation Accueil Vélo »

Vu la Marque Collective « Accueil Vélo » et son Règlement d'Usage établi par France Vélo Tourisme,

Vu le rôle de l'Animateur Territorial Tarn Tourisme dans le déploiement du label Accueil Vélo sur le territoire,

Considérant l'intérêt pour l'Office de Tourisme d'assurer la mission de Référent Qualité Délégué afin de faciliter et d'accompagner la labellisation des professionnels touristiques locaux,

Monsieur le Président présente la démarche « Référent Qualité Délégué pour la labellisation Accueil Vélo » mise en place par France Vélo Tourisme et l'animateur Tarn Tourisme. Le label Accueil vélo est un gage de qualité et participe à un maillage global autour du vélotourisme. Cela assoit la notoriété des activités de Pleine Nature sur le territoire et participe aussi au développement touristique de la voie verte Chemin des Droits de l'Homme.

Dans ce dispositif, la visite de référencement sera effectuée par l'Office de Tourisme de la CCLPA dont le personnel sera formé par Tarn Tourisme.

Le tarif national est de 200 € pour une labellisation de 3 ans. Le découpage se fait comme suit :

	Part CCLPA	Part Tarn Attractivité	Part France Vélo Tourisme	Tarif total de la prestation
Labellisation de 3 ans	130 €	20 €	50 €	200 €
Renouvellement	150 €	0 €	50 €	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- approuve les tarifs mis en place par la CCLPA dans le cadre du dispositif « Engagement de l'Office de Tourisme en tant que Référent Qualité Délégué pour la labellisation Accueil Vélo »,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Marc CURETTI

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.